



Ais droit a une r compense

Par **ancel martine**, le **25/02/2016**   **14:15**

bonjour

de1995 a 2003 je vivais en concubinage.En 2003 je me suis mari e , de cette union sont n s deux enfants .En 1999 mon mari ach te un terrain qui met seul a son nom pour construire une maison.En 2000 nous habitons dedans .En 2003 on se marie sans contrat de mariage .On se s pare en 2011 durant toute cette p riode voir meme plus (2013) j ais financ  son bien avec des revenus presonnels E2014 il a vendu la maison et a gard  tout l argent , en 2015 on etait divorc  .Je voudrais savoir si j ais le droit a une r compense car pour moi il s est en quelque sorte enrichi du couple puisque sa maison a  t  financ e par des revenus communs .Et comment ca se passe au niveau de nos enfants ,car pour le moment il detient tout et comme c est un flambeur ca me fait peur .

Si quelqu un pourrait m aider et m orienter dans mes d marches a faire je vous en remercie d avance .

Par **janus2fr**, le **25/02/2016**   **14:35**

Bonjour,

Comment  tait financ e cette maison ? Y avait-il un cr dit ? Si oui, apr s le mariage, le cr dit est cens  avoir  t  rembours  par la communaut , donc vous avez droit   r compense sur cette somme l . Mais je suis  tonn  que tout cela n'a pas  t  vu au moment du divorce !

Par **ancel martine**, le **27/02/2016**   **13:17**

bonjour

oui il y avait un credit a son nom qu on rembours  a deux plus on avez de l apl .Quelle d marches dois je faire .